

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024



MOTO-CLUB: Tortusien

E-MAIL: miss@7teorange.fr

TÉLÉPHONE: 0673721363

ORGANISATEUR TECHNIQUE:

N° D'ÉPREUVE FFM: 138

DATE: 6 et 7 avril 2024

LEU: Parc des Saône

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	RAYEL Raphaël	Licence: 020347
Délégué FFM (Président de jury)	Christophe COMAS	Licence: 007077
Membre du Jury	BRISEBAUD Raphaël	Licence: 005212
Membre du Jury	CHAGROT Jean-Pierre	Licence: 006159
Commissaire technique responsable	FERRAND Jean-Sébastien	Licence: 049206
Responsable du chronométrage	FFM (à définir)	Licence:

ARTICLE 3 / RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES

	50 CC	POUSSIN 65 CC	PUPILLE 65 CC	BENJAMIN 85 CC	MINIVERT 85 CC
AGE MINIMUM	6 ANS	7 ANS	10 ANS	9 ANS	12 ANS
AGE MAXIMUM	8 ANS	9 ANS	11 ANS	11 ANS	13 ANS
CYLINDRÉES	50 CC**	65 CC		85 CC	
ROUE AVANT	10 OU 12 POUCES	LIBRE		LIBRE	
ROUE ARRIÈRE	10 POUCES	12 POUCES		14 OU 16 POUCES	
LICENCES	INTER JEUNE / LUE / NJ				
PLAQUES	50	65		85	

* La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur.
Les pilotes ne devront pas dépasser la limite d'âge maximum dans l'année du championnat.

** 50cc théorique combinée ou 47cc



RÈGLEMENT PARTICULIER 2024 CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIVERT

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... *Dr Jean Pascal*
 Nombre de secouristes ... *10*
 Hôpital le plus proche ... *Nevers*

Nombre d'ambulance(s) ... *2*
 Temps de trajet (en min) ... *10*

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ... *Bateniere*
 Adresse ... *701 / Saône*

Caractéristiques :

Longueur du circuit ... *14.5 km*
 Largeur minimum de la piste ... *6 m*
 Largeur de la grille ... *3.6 m*
 Longueur de la ligne droite de départ ... *110 m*
 Nombre d'OCP* ... *16*
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : *45*
 En manche : *45*



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISÉ MOTO CLUB

DATE: *9/01/2024*

[Signature]
MOTO CLUB PORTUSIEN
 5 Avenue du Parc
 70170 PORT SUR SAÔNE

VISÉ DE LA LIGUE

DATE: *15.01.2024*

~~Ligue Motocycliste
 Bourgogne - Franche-Comté
 Siège Social - DOLE
 N° Siret 822 733 435 00013~~

VISÉ DE LA FFM

DATE: *02/02/2024*
 NUMÉRO: *24/0116*



SAMEDI

08H00 À 12H15	Contrôles Administratifs
08H00 À 12H15	Contrôles Techniques
10H00	Visite du circuit
13H15	Briefing pilotes

ESSAIS LIBRES

13H30 À 13H40	85cc Minime	Groupe A	10 min
13H45 À 13H55	85cc Minime	Groupe B	10 min
14H00 À 14H10	85cc Benjamin	Groupe A	10 min
14H15 À 14H25	85cc Benjamin	Groupe B	10 min
14H30 À 14H40	50cc		10 min
14H45 À 14H55	65cc Poussin	Groupe A	10 min
15H00 À 15H10	65cc Poussin	Groupe B	10 min
15H15 À 15H25	65cc Pupille	Groupe A	10 min
15H30 À 15H40	65cc Pupille	Groupe B	10 min

ESSAIS CHRONOS

15H55 À 16H10	85cc Minime	Groupe A	15 min
16H15 À 16H30	85cc Minime	Groupe B	15 min
16H35 À 16H50	85cc Benjamin	Groupe A	15 min
16H55 À 17H10	85cc Benjamin	Groupe B	15 min
17H15 À 17H25	50cc		10 min
17H30 À 17H45	65cc Poussin	Groupe A	15 min
17H50 À 18H05	65cc Poussin	Groupe B	15 min
18H10 À 18H25	65cc Pupille	Groupe A	15 min
18H30 À 18H45	65cc Pupille	Groupe B	15 min

DIMANCHE

TEST DE DÉPARTS + WARM UP

08H00 À 08H10	85cc Minime – Consolante	10 min
08H15 À 08H25	85cc Minime	10 min
08H30 À 08H40	85cc Benjamin – Consolante	10 min
08H45 À 08H55	85cc Benjamin	10 min
09H00 À 09H10	50cc	10 min
09H00 À 09H10	65cc Poussin – Consolante	10 min
09H15 À 09H25	65cc Poussin	10 min
09H30 À 09H40	65cc Pupille – Consolante	10 min
09H45 À 09H55	65cc Pupille	10 min

1^{ÈRE} MANCHE

10H00	Tour de reconnaissance	85 MINIME CONSOLANTE
10H05 À 10H15	Départ – 12 min + 1 tour	
10H20	Tour de reconnaissance	85 MINIME
10H25 À 10H45	Départ – 15 min + 1 tour	
10H50	Tour de reconnaissance	85 BENJAMIN CONSOLANTE
10H55 À 11H15	Départ – 12 min + 1 tour	
11H20	Tour de reconnaissance	85 BENJAMIN
11H25 À 11H45	Départ – 15 min + 1 tour	
11H50	Tour de reconnaissance	50 CC
11H55 À 12H05	Départ – 8 min + 1 tour	

PAUSE

1^{ÈRE} MANCHE

13H00	Tour de reconnaissance	85 POUSSIN CONSOLANTE
13H05 À 13H25	Départ – 12 min + 1 tour	
13H30	Tour de reconnaissance	85 POUSSIN
13H35 À 13H55	Départ – 15 min + 1 tour	
14H00	Tour de reconnaissance	85 PUPILLE CONSOLANTE
14H05 À 14H25	Départ – 12 min + 1 tour	
14H30	Tour de reconnaissance	85 PUPILLE
14H35 À 14H55	Départ – 15 min + 1 tour	

2^{ÈME} MANCHE

15H00	Tour de reconnaissance	85 MINIME
15H05 À 15H25	Départ – 15 min + 1 tour	
15H30	Tour de reconnaissance	85 BENJAMIN
15H35 À 15H55	Départ – 15 min + 1 tour	
16H00	Tour de reconnaissance	50 CC
16H05 À 16H15	Départ – 8 min + 1 tour	
16H20	Tour de reconnaissance	85 POUSSIN
16H25 À 16H45	Départ – 15 min + 1 tour	
16H55	Tour de reconnaissance	85 PUPILLE
17H00 À 17H20	Départ – 15 min + 1 tour	

17H25

Remise des prix

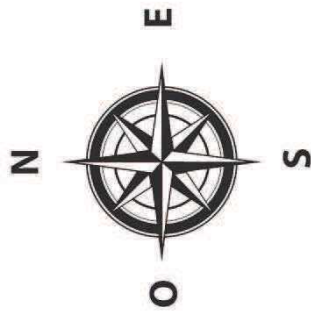
CIRCUIT DE MOTOCROSS 70170 PORT SUR SAÛNE

Plan de piste



MOTO CLUB PORTUSIEN

Chemin d'exploitation des Champs Giroz



LÉGENDE :

- Départ
- Barrières amovibles
- Sens de la piste
- Ambulance
- Secours (Sapeurs pompiers)
- Poste commissaire de course
- Extincteur
- Trou d'eau
- Parc coureurs
- Obstacles
- Buvette
- Interdit au public
- Public
- Parc fermé
- Arrivée
- Piste hélicoptère
- Parking handicapé

Longueur de piste : 1400 m
 Largeur de piste : 6 m
 Longueur départ : 110 m
 Largeur départ : 36 m

Echelle : 1/1250

-Conception DKO ATTITUDE-

Le 02/03/2022



Piste hélicoptère

